



## Démission pendant la grossesse et préavis

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

je suis enceinte de 3 mois et j'ai informé mon employeur de mon état de grossesse en adressant en recommandé avec accusé de réception une copie de ma déclaration de grossesse il y a 2 semaines.  
Est-ce que je peux démissionner du jour au lendemain sans avoir à effectuer mon préavis de 2 mois ?

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Vous êtes enceinte mais non encore en congé maternité.  
De ce fait si vous désirez démissionner vous devez respecter votre délai de préavis.

Cordialement